



SALLE DE RÉUNION

7 rue du four 91540 Ormoy

CONDITIONS DE LOCATION **REGLEMENT**

ORDRE DE PRIORITE

- 1) Réunions communales d'intérêt général (tarif N°1)
- 2) Associations domiciliées en Mairie d'Ormoy (tarif N°2)
- 3) Associations ou autres réunions (non lucratives, non politiques) / Ulméennes (tarif N°3)
- 4) Associations ou autres réunions (non lucratives, non politiques) / Extérieures (tarif N°4)

PRIX DE LOCATION

CAUTION

- Montant : 1 000 € (mil euros).
- Pour les catégories 2, 3 et 4.
- Versée au moment de la réservation.
- Rendue en échange des clés, après inventaire des lieux et du matériel.
- Retenue, en partie ou en totalité, s'il y a dégradation ou dépassement d'horaire.

LOCATION TARIF PAR CATEGORIE

TARIF	½ JOURNEE	JOURNEE	CAUTION
N°1	gratuit	gratuit	sans
N°2	gratuit	gratuit	1 000 €
N°3	100 €	180 €	1 000 €
N°4	200 €	360 €	1 000 €

SECURITE

- Les portes et issues de secours seront dégagées.
- Les trappes anti-fumées ne serviront qu'en cas de sinistre.

INTERDICTIONS

- **De fumer.**
- De stocker des denrées, de cuisiner, ou de distribuer de la nourriture (repas, apéritif, etc...).
- De stocker ou utiliser du gaz dans l'enceinte du bâtiment.
- De fixer ou accrocher tout objet sur les murs et cloisons.
- D'utiliser les issues de secours comme moyen d'accès.
- D'employer des artifices ou attrapes dangereux.
- De nuire au voisinage (bruit, dégradation, saleté, etc...)

PRISE EN CHARGE DE LA SALLE

- Sur rendez-vous avec le responsable de la salle, inventaire des lieux et du matériel, paiement de la location en échange des clés de la salle.
- Durant la période de location, le locataire s'engage à ce que ses invités respectent les consignes et recommandations ci-dessus exposées.
- Avant de quitter la salle, vérifier l'extinction de tous les éclairages, s'assurer que rien ne peut provoquer un incendie ou une inondation.
- Fermer toutes les portes et issues de secours.
- Le locataire s'engage à remettre les lieux et le matériel dans l'état dans lequel ils lui auront été confiés (pour le sol, nettoyer les tâches apparentes et balayer).
- Après nouvel inventaire des lieux et du matériel avec le responsable, restitution de la caution en échange des clés de la salle.

NUMEROS DE TÉLÉPHONE UTILES

- Mairie d'Ormoy : 01 69 90 75 00
- Gendarmerie : 17
- Urgences : 19
- Pompiers : 18
- SAMU : 15